Comprendre la responsabilité civile (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4054936f-c34e-428c-90d3-6d2a4813fc41

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Fadaie Ghotbi Reza
Date de soutenance : 09-05-2016

Directeur(s) de thèse : Lécuyer Hervé

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale de droit privé (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit privé
Classification : Droit

Mots-clés libres : Efficience, Réduction des coûts d'accidents, Incitation comportementale, Faute, Responsabilité des résultats, Attibution, Obligation objective, Indemnisation, Justice corrective, Cohérence
Mots-clés :

- Responsabilité civile
- Réparation (droit)
- Accidents -- Droit
- Rationalité

Résumé : La théorie de la responsabilité civile, en termes de la reconstruction rationnelle du droit constitue une connaissance nouvelle et importante de ce régime. L'analyse économique en reconstruit les règles et les institutions à partir de la norme de l'efficience. La théorie morale de la justice corrective interprète la responsabilité civile à travers l'égalité entre les parties. Mais, aucune de ces deux interprétations ne parvenue à expliquer la responsabilité civile. L'analyse économique, en traitant les règles de la responsabilité comme un moyen visant à maximiser la richesse, a modifié leur sens original. La justice corrective réduit la responsabilité civile au régime d'allocation équitable des coûts d'accident. La reconstruction de la responsabilité civile, afin de la comprendre, requiert de s'engager dans une approche philosophique qui trouve la rationalité dans la réalité. Dans cette optique, la responsabilité civile, contrairement à l'analyse économique ou à la justice corrective, est constituée à partir les droits et les principes indéniables, non les normes hypothétiques. La faute, en termes de droit de la volonté subjective, tout est redéfinie selon la pratique sociale sur l'attribution des résultats de nos actes, ce qui permet de croire que la responsabilité civile est toujours morale, même lorsque elle s'impose à partir d'une évaluation objective et extérieure.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :
Identifiant : 2016PA020015
Type de ressource : Thèse